



ÉLECTIONS LOCALES 2024

Formations opérationnelles

Introduction



ÉLECTIONS

LOCALES

2024

Supports



CDLD 4^e
partie et AGW
du 21 mars
2024



Vademecums
promus par
arrêtés
ministériels



[Portail
élections](#)



Kit
communication
communes

Organisation de la journée

Horaire	Programme
9.30 - 11.00	Registres des électeurs et de scrutin: transfert, contrôle, validation et utilisation
15'	Pause
11.15-12.30	Autres opérations électorales: frais électoraux, marchés publics, convocations et jetons
60'	Lunch
13.30-15.00	Procurations, gestion des documents électoraux

9.30 - 11.00

Plan

1

Registres des électeurs et son utilisation

2

Registres de scrutin

3


Q/R 10'

4

Procédure ALFRESCO

5

Q/R 10'



Opérations
préliminaires

1^{er} août 2024

7



Contrôle,
validation et
délivrance du
registre des
électeurs

Après
l'extraction

17

Les opérations liées à l'établissement des registres



Arrêt du registre
des électeurs et
extraction

1^{er} août 2024

11



Le registre de
scrutin

10 septembre
2024

29



**Le registre des
électeurs**

-

**Opérations
préliminaires
au**

1^{er} août 2024

Points d'attention



**Changements d'adresse dans
les jours/semaines précédents**



**Inscription des
ressortissants étrangers
31 juillet 2024**

Une matière fédérale



Inscription des électeurs étrangers, durée du séjour sur le territoire, codes RN (TI 130)

<https://elections.fgov.be/intervenants-inscription-des-electeurs/inscription-des-electeurs-pour-les-elections-communales>

Inscription des électeurs étrangers

Comment ?

1. Demande d'inscription (formulaire fixé par le SPF Intérieur ou formulaire en ligne) ;
2. Le Collège vérifie les conditions d'électorat et notifie le demandeur ;
3. Possibilité de recours.

En savoir plus

- [Electeur étranger - Portail élections locales](#)
- [Comment s'inscrire - SPF Intérieur](#)



Arrêt du registre des électeurs et extraction

1^{er} août 2024



La délibération du Collège

- ✓ Le Collège arrête le registre au 1^{er} août.
- ✓ 1^{er} août dans la délibération même en cas de séance postérieure.

Contenu du registre au 01/08/2024

Qui ?

- Les personnes qui remplissent les conditions d'électorat
- Les personnes qui, entre le 1/08 et le 13/10, auront atteint l'âge de 18 ans
- Les personnes, qui entre le 1/08 et le 13/10, ne seront plus suspendus de leurs droits électoraux

Finalités ?

- Lister l'ensemble des électeurs
- Établir les relevés nécessaires aux désignations
- Permettre la délivrance d'exemplaires aux partis, listes et candidats
- Établir le registre de scrutin
- Convoquer les électeurs

Contenu du registre jusqu'au au 13/10/2024

Mise à jour continue

- Personnes qui doivent être rayées;
- Modifs à la suite des recours;
- Notifs des cours et tribunaux;
- Obtention nationalité belge.

Adaptation du RE et des registres de scrutin si disponibles.

➔ Livraison aux présidents de bureaux de vote



Entre le 1^{er} et le 17 août

- ✓ « Période tampon »
- ✓ Laisser le temps aux administrations d'effectuer les changements et adaptations (ex: un citoyen inscrit le 31 juillet)
- ✓ À partir du 2 août, les électeurs qui changent de résidence ne figureront pas au registre des électeurs

Extraction probable : 17-18 août 2024

- ✓ L'extraction du registre est GRATUITE ;
- ✓ Via votre espace FTP au Registre National;
- ✓ L'extraction commencera le samedi après-midi ;



Contrôle et validation du registre des électeurs

Après
l'extraction



Opérations électorales

(à partir du 19 août)

Obtention

- Espace FTP Registre National

Transmission au SPW

- Utilisation de la plateforme **ALFRESCO**
- Espace sécurisé de partages de documents
- Contrôle des doublons (urgent)

Transmission au gouverneur

- Après corrections
- Validation par le gouverneur
- Utilisation de la plateforme **ALFRESCO**



Format du fichier

Obtention

- Espace FTP Registre National
- Fichier au format XML

Transmission au SPW

- Format Excel (xlsx) pour le contrôle
- Pas nécessaire de verrouiller le fichier car **ALFRESCO** est un espace protégé

Transmission au gouverneur

- Le gouverneur doit signer l'exemplaire électronique
- Transmission au format **PDF** conseillé pour plus de facilité et de lisibilité

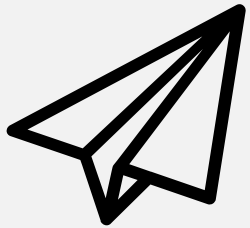
XML → XSLX

XML/XSLX (fichier interne) → PDF

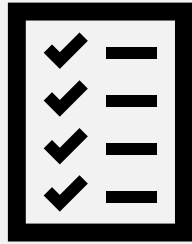


Utilisation du registre des électeurs

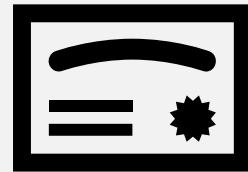
Utilisation du registre des électeurs



a) Délivrance
aux listes et
partis



b) Désignations



c) Certificat
d'électeurs



d) RGPD



a) Délivrance aux partis et listes

(à partir de la validation)

Partis politiques avec numéro d'ordre régional ou provincial

- Demande au SPW IAS dans les 7 jours après validation;
- Numéro d'ordre régional ou provincial;
- Ce n'est plus à la commune de traiter ces demandes.

Listes ne disposant pas d'un tel numéro

- Le déposant fait la demande au Collège;
- Pour le compte de la liste entière;

Le déposant

1. Personne qui dépose l'acte de présentation pour le compte d'une liste ou candidat;
2. L'exemplaire du registre bénéficie à la liste entière (une seule demande).

Conditions déposant

- Formulaire adéquat;
- Engagement à respecter:
 - Principes démocratiques;
 - RGPD;
 - déposer une liste dans la commune.



Utilisation du registre et sanctions
pénales



Opérations électorales

- ❖ Délivrance gratuite;
- ❖ Un seul exemplaire, support informatique sécurisé et exploitable (type CSV, Excel...);
- ❖ Ne peut pas mentionner le numéro RN des électeurs;



Sécurisé ? Un exemple ?

Désignations - Magistrature

- ❖ Responsabilité de la magistrature
- ❖ Délais possibles à la suite des élections du 9 juin

Le SPW IAS est en contact avec les magistrats

[Vademecum « Désignation des membres des bureaux électoraux » pour plus d'informations](#)



b) Désignations

(à partir de la validation → 10/09)

Relevés

- Présidents de bureau de vote ou dépouillement;
- Assesseurs (suppléants) bureaux de vote ou dépouillement;
- Électeurs volontaires.

Conditions désignations

- Diplôme (niveau fonction publique régionale);
- Ressortissants étrangers (Bureau communal ou dépouillement communal);
- Représenter la diversité du Collège électoral (// transparence).

Désignations

- ❖ Conditions élargies pour les élections locales
 - ❖ Données transmises aux communes par les administrations publiques;
 - ❖ Données transmises aux communes par les communes.
- Support informatique sécurisé (Voir l'exemple du fichier Excel protégé).



c) Certificat d'électeur

- ❖ Via [Mon Dossier](#);
- ❖ Assistance communale;
- ❖ Extrait du registre des électeurs (étrangers et -18 ans);
- ❖ Via MARTINE, connexion directe au RN.

d) RGPD

Légalement, le registre des électeurs ne peut être utilisé qu'à des fins électorales et dans le cadre des élections pour lesquelles il est établi.

Ceux qui reçoivent les registres ne peuvent les communiquer à des tiers.

Importance des envois sécurisés (voir exemple, mais aussi clé USB protégée, de main à main, cartes SD ou espaces de partage sécurisés).



Le registre de scrutin

10 septembre
2024



Établissement du registre de scrutin

- ✓ Possibilité de confier la confection à un prestataire
- ✓ Les électeurs sont répartis en sections selon un critère géographique



Rappel sectionnement

- ✓ Respect du critère géographique adapté en fonction de la réalité du terrain (souvent en fonction des anciennes communes)
- ✓ 1 section = 1 bureau de vote
- ✓ Min. 150 max. 800 électeurs



Choix des locaux (10/09)

- ✓ En accord avec le gouverneur
- ✓ Normes d'accessibilité (vademecum accessibilité + AGW)
- ✓ Encodage dans MARTINE (+ données accessibilité)



Informations générales

Bureaux

Confirmation

Visualiser les bureaux

Gestionnaire des données

Bureaux au niveau communal

Nombre de bureaux de vote	Nombre de bureaux de dépouillement (Depuis 2014, les résultats doivent être connus par commune du canton. Les bureaux de dépouillement sont donc spécifiques à une commune du canton mais sont physiquement établis dans la commune chef-lieu du canton.)
Pour la commune*	Communale*
<input type="text" value="21"/>	<input type="text" value="1"/>

Bureaux au niveau du canton

Nombre de bureaux de vote	Nombre de bureaux de dépouillement (Depuis 2014, les résultats doivent être connus par commune du canton. Les bureaux de dépouillement sont donc spécifiques à une commune du canton mais sont physiquement établis dans la commune chef-lieu du canton.)
Pour le canton*	Provinciale*
<input type="text" value="Nombre"/>	<input type="text" value="Nombre"/>

- Toutes les communes n'ont pas renseigné le nombre de bureaux de dépouillement
- Toutes les communes n'ont pas renseigné le nombre de bureaux de vote

Electeurs inscrits dans la commune

Electeurs disposant du droit de vote et résidant dans la commune

Ajout d'une localisation

Nom *	<input type="text" value="Nom"/>	Code *	<input type="text" value="CODE"/>
Rue *	<input type="text" value="Rue"/>	Numéro *	<input type="text" value="Numéro"/>
Commune *	<input type="text" value="boussu"/>	Code postal *	<input type="text" value="7300"/>

Questions

- 1) Une ou plusieurs places de parking sont réservées aux PMR à proximité immédiate des locaux ? NON
- 2) L'entrée du centre de vote est-elle accessible pour les PMR (rampe d'accès, absence d'obstacle,...) ? OUI
- 3) Le centre est-il de plain-pied ? OUI
- 4) Le centre est-il équipé d'un ascenseur ? NON
- 5) Le centre de vote est-il pourvu de couloirs suffisamment larges pour les personnes en chaise roulante ? OUI
- 6) Le centre sera-t-il équipé d'un isoloir adapté au rez-de-chaussée ? OUI
- 7) Des aménagements complémentaires sont envisagés pour favoriser l'accessibilité au vote. Si oui, lesquels ?

Registre de scrutin - Finalités

- ❖ Répartir les électeurs;
- ❖ Pointer les électeurs;
- ❖ Relevé des électeurs absents.



Opérations électorales

Registre de scrutin

Validation

- Par le gouverneur
- Pour le 10 septembre

Utilisation de la plateforme
ALFRESCO

Copies estampillées

- **3 copies** imprimées par bureau de vote
- **Estampillées:** sceau communal, signature du bourgmestre et du DG + signature électronique du gouverneur

Mise à jour

- Mise à jour continue des copies des registres de scrutin → 13/10
- Informer les présidents de bureau de vote



Opérations électorales

Registre de scrutin

Conservation

- Principe:
 - Président du bureau communal
- Le gouverneur peut confier cette tâche au Collège communal

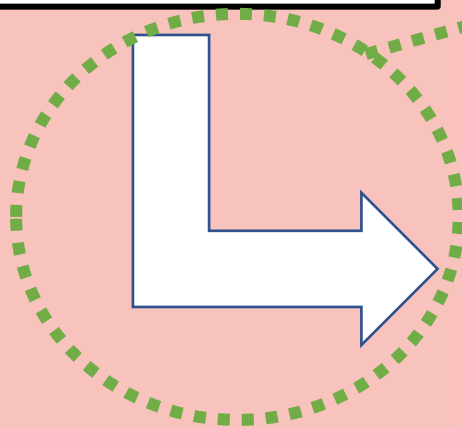
Livraison

- Principe:
 - Aux présidents des bureaux de vote dès leur désignation
- Pratique:
 - La veille du scrutin, en même temps que les bulletins de vote

Le parcours du registre de scrutin

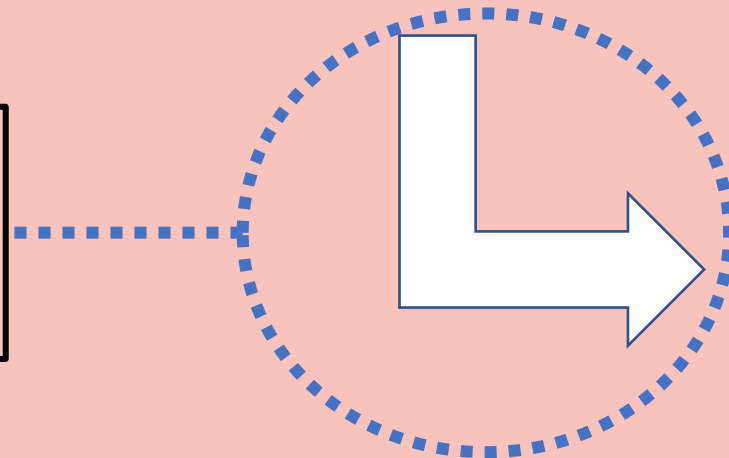
Validation du registre de scrutin par le Gouverneur au plus tard le 10/09/2024

Autorisation du président du bureau communal



Le Gouverneur transmet la copie de chaque RS de la commune au Collège et lui en confie la garde + la distribution

Mise à jour continue des registres de scrutin (déchéance des droits, décès, recours,...)

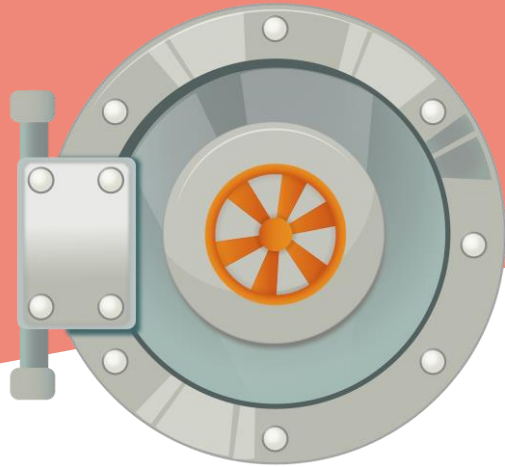


Le collège communal transmet les trois copies au président du bureau de vote au plus tard le 12/10/2024



4. La plateforme ALFRESCO

Pourquoi ALFRESCO ?



Sécurisée et
hébergée au SPW



Ergonomique



Fiable et robuste

Procédure préalable

Comment ?



1. Nous envoyer par mail à l'adresse elections@spw.wallonie.be, l'adresse mail de 2 agents communaux responsables. Pas d'adresse générique ;



2. Ajouter dans le mail le nom, prénom et la commune de chaque agent ;



3. Par la suite, un mail vous sera envoyé vous demandant de définir votre mot de passe.

Procédure préalable

De : notifications.alfresco <notifications.alfresco@spw.wallonie.be>

Envoyé : vendredi 5 avril 2024 17:01

À : BOND Jean <jean.bond@gmail.com>

Objet : Un compte utilisateur vous a été créé par Benoit BRISEFER



Bonjour Jean BOND

Un compte utilisateur vous a été créé par Benoit BRISEFER

Votre identifiant est : jean.bond@gmail.com

DÉFINIR MON MOT DE PASSE

Alfresco

Ce mail est une notification. Merci de ne pas y répondre.

Le fonctionnement



The screenshot shows the Alfresco login interface. At the top left is the Alfresco logo, a colorful flower-like icon next to the word "Alfresco". Below the logo, the text "Alfresco Share" is displayed in a large, bold, orange font, with "Alfresco Community Edition" in a smaller, grey font underneath. The login form consists of two input fields: "Nom d'utilisateur" (Username) and "Mot de passe" (Password), each with a horizontal line below it. At the bottom of the form is a large orange button with the text "Connexion" (Login) in white.

- Un lien de connexion vous sera fourni.

Le fonctionnement

Sélectionner ▾ + Créer... ▾ ⬆️ Importer dans l'entrepôt Éléments sélectionnés... ▾ ☰ ↓ Nom ▾

📁 Documents > 📁 ELECTIONS_2024 > 📁 Luxembourg > 📁 Registre > 📁 Attert

Effectuez un glisser-déposer pour ajouter des fichiers !



Faites glisser des fichiers de votre bureau et déposez-les ici pour les ajouter.



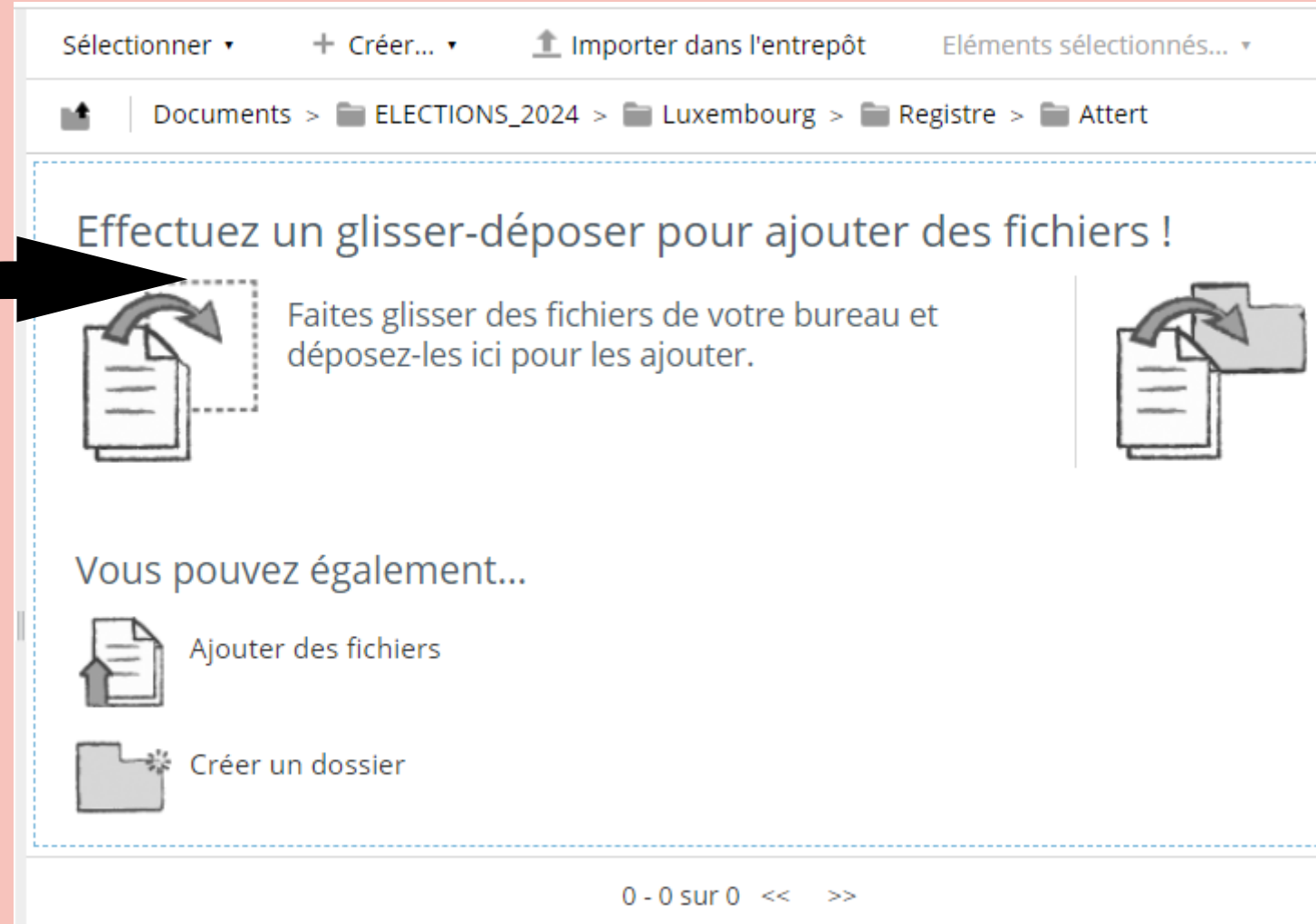
Vous pouvez déposer des fichiers dans des dossiers.

Vous pouvez également...

-  Ajouter des fichiers
-  Créer un dossier

0 - 0 sur 0 << >>

Le fonctionnement



Maintenez le bouton gauche de la souris enfoncé pour faire glisser le fichier.

Le fonctionnement

1. Cliquer sur « Ajouter des fichiers » ;
2. Cliquer sur « Sélectionner les fichiers à ajouter » ;
3. Rechercher le document utile ;
4. Sélectionner le document ;
5. S'assurer que le document apparaisse bien dans le champ « Nom du fichier » ;
6. Cliquer sur Ouvrir.

Effectuez un glisser-déposer pour ajouter des fichiers !

Faites glisser des fichiers de votre bureau et déposez-les ici pour les ajouter.

Vous pouvez déposer des fichiers d'outils.

Vous pouvez également...

- Ajouter des fichiers **1**
- Créer un dossier

Importer des fichiers dans

2 Sélectionner les fichiers à ajouter

Annuler

Ouvrir

Rechercher dans : Test

Nom	Statut	Modifié le	Type
Plan_Gare_Eupen_Communauté_Germanoph... 4	✓	21-08-23 11:33	Microsoft Edge P...

Nom du fichier : Plan_Gare_Eupen_Communauté_Germanophone.pdf **5**

Tous les fichiers (*.*)

Charger à partir d'un appareil mobile

Ouvrir **6** Annuler

resco Fourni gratuitement sa

Alfresco Software Inc. © 2005-2017 Tous droits réservés.

50

Les avantages



Sécuriser le transfert de document



Espace de partage sécurisé
et accessible uniquement
aux personnes autorisées



Fichier sécurisé par un code ou
mot de passe (envoyé par mail).
Code envoyé par un autre canal,
comme un SMS

Sécuriser le stockage de document



Créer un dossier accessible à certaines personnes uniquement, comme aux agents qui travaillent au service population

Questions / Réponses





Pause café

11.15 - 12.30

Plan

1

Frais électoraux

2

Marchés publics

3

Q/R 10'

4

Jetons de présence

5

Autres opérations



1. Les frais électoraux



Testons vos connaissances ...

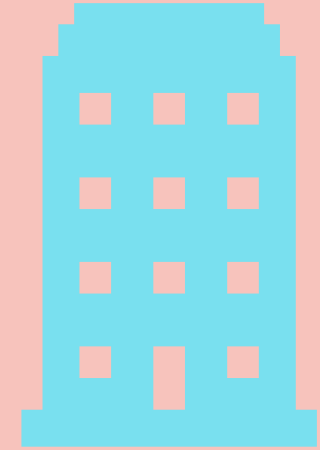
1. La commune,
2. La province,
3. Ou les deux ?

1. Les frais à charge de la province uniquement



- impression des bulletins pour l'élection provinciale ;
- utilisation du logiciel PATSY dans les bureaux de dépouillement provincial (le matériel) ;
- Le matériel destiné aux bureaux de dépouillement provincial, bureaux de canton et bureaux de district.

2. Les frais à charge de la commune uniquement



- impression des bulletins pour l'élection communale ;
- utilisation du logiciel PATSY dans les bureaux de dépouillement communal (matériel) ;
- le matériel destiné aux bureaux de dépouillement communal et bureaux communaux.

3. Les frais partagés entre commune et province

- les jetons de présence ;
- les indemnités de déplacement (membres des bureaux) ;
- les frais de déplacement exposés par les électeurs **sous certaines conditions**



3. Les frais partagés entre commune et province

- Assurances des membres des bureaux électoraux dans l'exercice de leur fonction (+ domicile – bureau);
- les urnes et le matériel destiné aux bureaux de vote ;
- Les indemnités pour prestations exceptionnelles et les frais réels (membres des bureaux de circonscription et de canton)

Par exemple : reproduction de documents, appels téléphoniques

➔ **Formulaire de déclaration de créances** téléchargeables sur le portail élections, à renvoyer à l'administration provinciale.



4. Les autres frais



Tous les autres frais électoraux, par exemple les frais de catering pour les bureaux électoraux, sont répartis **pour moitié à charge des communes et pour moitié à charge des provinces.**



5. Et dans les faits ?



- La province avance les frais communs
- Elle procède aux récupérations appropriées ensuite.

Si la commune a engagé des frais :

- Concernant les bureaux : équipement, catering, ... ;
- Concernant les électeurs : par exemple, une solution de transport...

→ Elle en communique le montant à la province pour en réclamer la quote-part.

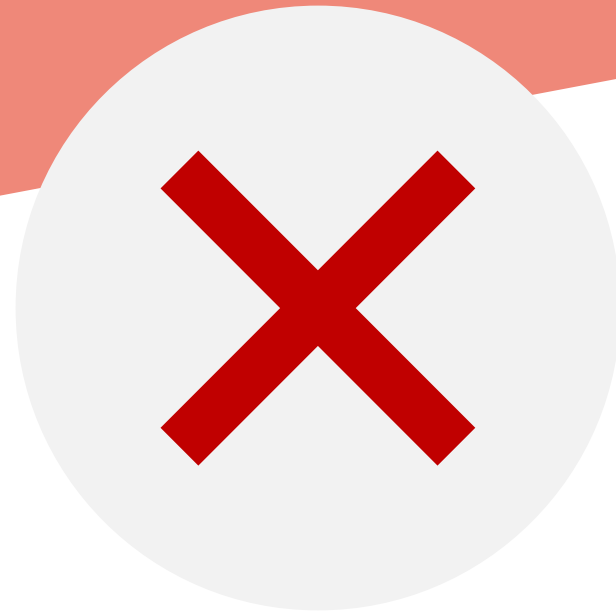


2. Les marchés publics

Marchés publics



Respect de la
réglementation des MP

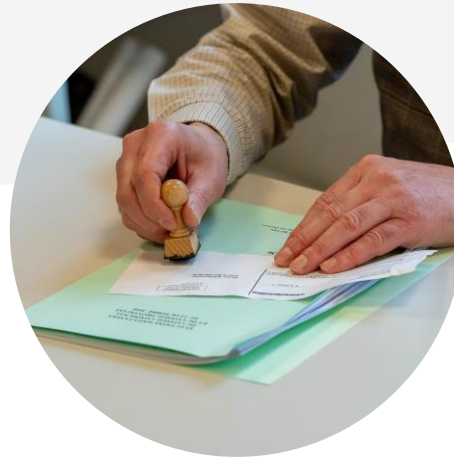


Pas de marché cadre pour
l'équipement des bureaux

Dans quels domaines ?



Équipement
bureaux de
vote et
dépouillement



Registres et
convocations



Impression
des bulletins

Équipement des bureaux


Matériel électoral

Liste du matériel minimal requis dans le vademecum;

Urnes, isoairs...

1 isoair adapté par bureau de vote

PATSY

- Provinces X communes
- Subvention:
 - Déclaration de créance pré complétée (données MARTINE)
 - Besoin des PJ
 - Délai fin 2024 

Équipement des bureaux

-

Marchés conjoints

Marché public

- Marché public conjoint possible entre plusieurs communes
 - Marché conjoint pour les communes de la province, en collaboration avec la province ?
 - Diverses possibilités
- ➔ Consultez votre administration provinciale

Registres et convocations

Rien, un peu ou tout

Au choix pour la commune

Engagement du prestataire

RGPD, déclaration sur l'honneur

Convocations - Marché public

Pour le 28 septembre

Convocations envoyées aux électeurs

Marché public possible

Modèles

Convocations conformes aux modèles fixés par le Gouvernement;

Recto ET verso disponibles

Voter valablement

**Vote en case de tête
pour une liste**

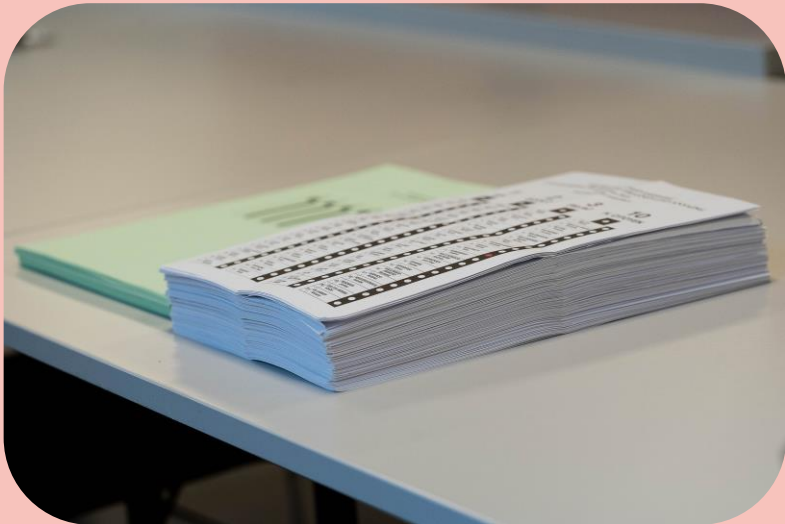
LISTE A		LISTE B	
1	NOM Prénom	1	NOM Prénom
2	NOM Prénom	2	NOM Prénom
3	NOM Prénom	3	NOM Prénom
4	NOM Prénom	4	NOM Prénom
5	NOM Prénom	5	NOM Prénom
6	NOM Prénom	6	NOM Prénom
7	NOM Prénom	7	NOM Prénom
8	NOM Prénom	8	NOM Prénom
9	NOM Prénom	9	NOM Prénom

**Vote pour un ou des candidat(s)
sur une même liste**

LISTE A		LISTE B	
1	NOM Prénom	1	NOM Prénom
2	NOM Prénom	2	NOM Prénom
3	NOM Prénom	3	NOM Prénom
4	NOM Prénom	4	NOM Prénom
5	NOM Prénom	5	NOM Prénom
6	NOM Prénom	6	NOM Prénom
7	NOM Prénom	7	NOM Prénom
8	NOM Prénom	8	NOM Prénom
9	NOM Prénom	9	NOM Prénom

Si vous votez pour un ou plusieurs candidats, il n'est pas nécessaire de rougir la case de tête.

Bulletins de vote



Papier

Acquis par la Région, stocké par les provinces.

Les imprimeurs se rendent aux lieux de stockage.

Marché public

Passé par la commune.

Président du bureau de circonscription:

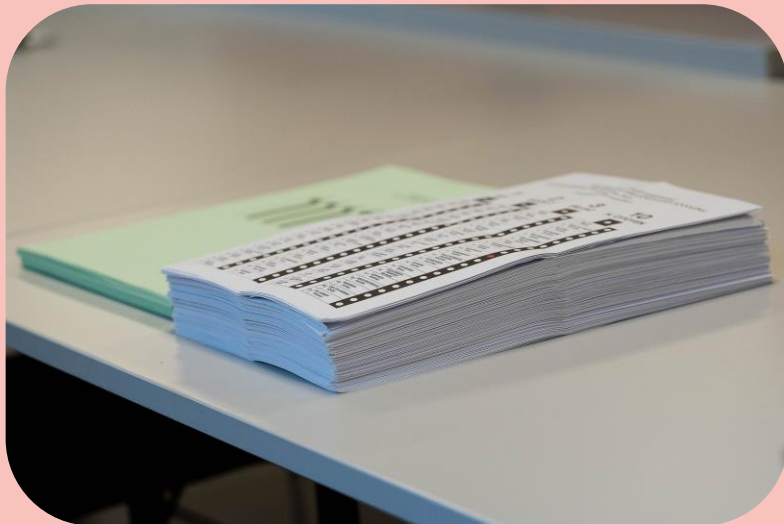
- Fixe le bulletin;
- « Sous sa supervision » = bon à tirer, quantité imprimée et conformité

Livraison

Le 12/10 aux présidents des bureaux de vote.

Par l'imprimeur ou la commune.

Bulletins de vote



Marché public - Clauses techniques AGW

Art. 28. § 1^{er}. Pour les élections communales et provinciales, les dimensions des bulletins de vote sont arrêtées comme suit :

1° la largeur du bulletin de vote est de six centimètres pour une liste, majorée de quatre centimètres par liste supplémentaire ;

2° la hauteur du bulletin de vote est de dix-huit centimètres pour neuf mandats, majorée de deux centimètres par deux mandats supplémentaires.

§ 2. Les bulletins de vote sont à feuillet simple. Le ministre ou son délégué met à disposition du président de chaque bureau de circonscription la quantité de papier électoral nécessaire pour les besoins de l'élection.

Conformément à l'article L4142-38, §2, al.1^{er} du Code, le papier est de couleur blanche pour les élections communales, verte pour les élections provinciales et rose pour les élections de secteur.

Il n'est pas fait usage, dans une même circonscription, de bulletins de vote de format différent. Dans tous les cas, les bulletins employés pour un même scrutin sont identiques.

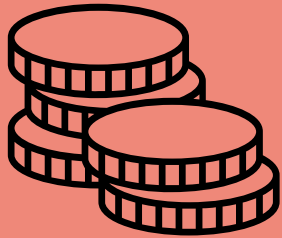
Questions / Réponses (10')





3. Jetons de présence

Jetons de présence : Montants



Bureaux de vote et de dépouillement

Président.e : 30 euros

Secrétaire et assesseurs : 20 euros

Autres bureaux (district, canton, communal) :

Président.e : 75 euros

Secrétaire et assesseurs : 50 euros

Jetons de
présence :

Encodage et
collecte des
données



PATSY

Bureaux de dépouillement

MARTINE

Autres bureaux : district, canton, ...

Formulaire électronique MonEspace

Bureaux de vote

Lorsque vous utilisez nos applications, des cookies sont placés conformément à notre politique en matière de vie privée.

✓ [J'accepte les cookies](#)

ℹ [Pour en savoir plus](#)



S'identifier à l'administration en ligne

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.


[Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou **identité numérique**

 **IDENTIFICATION** avec un lecteur de cartes eID ?

 **IDENTIFICATION** via itsme ?

[Créez votre compte itsme](#)


 **IDENTIFICATION** via myID.be ?

[Créez votre compte myID.be](#)

Clé(s) numérique(s) avec **code de sécurité** et **nom d'utilisateur + mot de passe**

 **IDENTIFICATION** avec un code de sécurité envoyé par e-mail ?

 **IDENTIFICATION** avec un code de sécurité via SMS ?

 **IDENTIFICATION** avec un code de sécurité via une application mobile ?

Authentication européenne

 **IDENTIFICATION** avec une identification électronique reconnue au plan européen ?

← Quitter le formulaire

Demande de paiement des jetons de présence

Elections locales du 13 octobre 2024

- Coordonnées du déclarant
- Identification du bureau électoral**
- Composition du bureau électoral
- Déclaration sur l'honneur

Identification du bureau électoral

Identification du bureau électoral

Identifiez votre bureau électoral :

Type de bureau

Code postal *
Numéro du bureau *
Ce champ doit être complété !

Adresse du bureau

Rue Numéro Boîte

Localité Province

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE



← Quitter le formulaire

Demande de paiement des jetons de présence

Elections locales du 13 octobre 2024

- Coordonnées du déclarant
- Identification du bureau électoral
- ▼ Composition du bureau électoral
 - Président
 - Secrétaire
 - ▼ Asseseurs
 - Asseseur n° 1**
 - Asseseur n° 2
 - Asseseur n° 3
 - Asseseur n° 4
 - Déclaration sur l'honneur

Composition du bureau électoral > Asseseurs > Asseseur n° 1

Asseseur n°1

Nom

Prénom

Numéro de registre national

Téléphone

E-mail

Prestation

* Complète

Partielle

La prestation partielle vise la situation où le membre du bureau n'a pu officier de l'ouverture à la fermeture du bureau, et a dû être remplacé.

Montant à verser

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code)

format *****



← Quitter le formulaire

Demande de paiement des jetons de présence

Elections locales du 13 octobre 2024

Coordonnées du déclarant

Identification du bureau électoral

► Composition du bureau électoral

Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Nom

Schiets

Prénom

Julien

* Déclare sur l'honneur que les données renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes.

Ce champ doit être complété !

* En tant que président de bureau électoral, je déclare sur l'honneur ne pas utiliser les données des autres membres du bureau, récoltées dans le cadre de ce formulaire, à d'autres fins que le paiement des jetons de présence.

Ce champ doit être complété !

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE



Pourquoi **dématérialiser** ?

- Cette mission n'était plus prévue dans contrat de gestion de Bpost
→ nécessité de trouver une nouvelle procédure
- Eviter certains problèmes rencontrés lors des précédents scrutins :
aiguillage des documents papier, lisibilité, ...
- Permet une rapidité dans la remontée des données et *in fine* du paiement.

La procédure

Formulaire papier de récolte des données

- Relevé des identités et coordonnées bancaires pour la récolte des données par le PB au sein du bureau de vote

Région wallonne

- La Cellule élections récupère les données des formulaires MonEspace et transmet aux provinces

Provinces

- Contrôle, vérification et paiement puis récupération auprès des communes

Proposition : mise à disposition d'un ordinateur connecté au bureau de dépouillement

Frais de déplacements :

Liens des formulaires disponibles à pd 13/10 :
Portail élections.

	Membres d'un bureau électoral	Electeurs
Conditions d'obtention	<ul style="list-style-type: none">- Siéger dans une commune autre que sa commune de résidence- Effectuer le trajet de dépôt des urnes vers le bureau de dépouillement en tant que PB	<ul style="list-style-type: none">- Travailler le 13/10 à l'étranger ou dans une autre commune que celle où on doit voter- Etudiant résidant dans un kot autre que la commune où il doit voter- Etablissement de soins/hospitalier
Tarif/indemnités	0,428 €/km	Ticket standard deuxième classe SNCB
Procédure	Formulaire MonEspace	Formulaire MonEspace

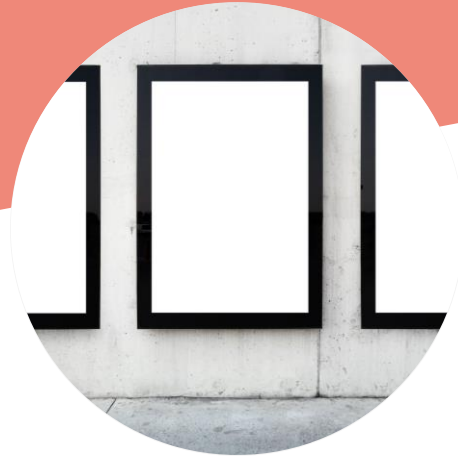


4. Autres opérations électorales

Autres opérations électorales



Convocations



Affichage
électoral



Jour du vote



Opérations électorales

Convocations

Avis de convocation

- Pour le 23 septembre;
- Aux valves et sur le site internet;
- Modèle proposé par la Région (vademeccum)

Vérification de l'envoi des lettres

- Mission régionale;
- Attestation d'envoi des convocations à transmettre via **ALFRESCO**;
- **28/09 date limite.**

Affichage électoral

Obligation communale

À partir du 13 juillet.

Répartition des emplacements

Selon un critère équitable (à discrétion de la commune)

Ex. Un panneau par liste

Ex. Nombre de panneaux/Nombre de listes 2018 +
1

Que faire en cas d'espace insuffisant ou excédentaire ?

Arrêté de police du gouverneur

Encadrer la propagande électorale.



Opérations électorales

Affichage électoral

À faire

- Ordonnance de police;
- Critère de répartition fixé par le Conseil et à sa discrétion
- Emplacements disponibles.

Jour du scrutin

Permanence communale

- Obtention de la convocation - 12H
- Information générale

Transport des urnes

Eventuellement, pour les présidents sans moyen de locomotion.

Ou pour tous les bureaux ? Décision locale.

Questions / Réponses (10')





Bon appétit !

13.30 - 15.00

Plan

1

Procurations

2

Registre spécial des procurations

3

Rappel absences

4

Gestion des documents électoraux

5

Ateliers thématiques

- Données du mandant et du porteur de procuration

Je soussigné(e) (nom et prénoms).....
né(e) le résidant à
rue n° bte.....
n° d'identification au Registre National des personnes physiques :.....
inscrit(e) comme électeur(ri~~ce~~) dans la commune de.....
donne procuration à (nom et prénoms).....
né(e) le résidant à
rue n° bte.....

▪ Raison de la procuration

Pour voter en mon nom et pour mon compte aux élections du, pour la raison suivante⁷ :

Je suis, pour cause de maladie ou d'infirmité de moi-même, d'un parent, allié ou cohabitant, dans l'incapacité de me rendre au bureau de vote ou d'y être transporté. Je joins un certificat médical. Celui-ci ne doit pas nécessairement mentionner la nature de la maladie ou de l'infirmité de la personne concernée.

Je suis, pour des raisons professionnelles, motifs d'études ou de formation professionnelle⁸:

a) retenu à l'étranger, de même que les électeurs, membres de ma famille, qui résident avec moi ;

b) me trouvant en Belgique au jour du scrutin, dans l'impossibilité de me présenter au bureau de vote.

Je joins un certificat délivré par mon employeur, mon établissement d'enseignement ou de formation professionnelle. Si je suis un indépendant, l'impossibilité visée sous a) ou b) est attestée par une déclaration sur l'honneur préalable que j'effectue auprès de mon administration communale au moyen du modèle annexé à ce formulaire (annexe 3).

Je me trouve, au jour du scrutin, dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire. Cet état est attesté par la direction de l'établissement où je séjourne, que je joins.

Je suis, pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, absent de mon domicile le jour du scrutin en raison d'un séjour temporaire à l'étranger, et me trouverai dès lors dans l'impossibilité de me présenter au centre de vote. Je joins l'une des pièces suivantes : une attestation de l'organisation de voyages, un titre de transport valable ou une preuve de réservation valable. La pièce justificative, pour être valable, doit mentionner mon identité⁹, la date du séjour et l'information démontrant que le séjour se déroule en dehors du territoire belge.

⁷ Cocher la case adéquate.

⁸ Entourer la lettre adéquate.

⁹ Nom, prénom(s) et civilité.

Si je ne dispose pas de ces pièces, je joins le certificat du bourgmestre annexé au présent formulaire (annexe 1), que j'obtiens à l'administration communale contre production d'autres pièces justificatives ou, à défaut, d'une déclaration écrite sur l'honneur annexée au présent formulaire (annexe 2).

Attention ! Le certificat du bourgmestre ne peut être obtenu à l'administration communale qu'au plus tard la veille du jour de l'élection.

Si le porteur de procuration est un candidat, l'annexe 4 du présent formulaire doit être complétée.

Fait à, le

Le mandant,
(Signature)

Le porteur de procuration,
(Signature)

Procurations

Motif	Pièce justificative	Intervention communale
Maladie ou infirmité, en ce compris d'un parent, allié ou cohabitant.	Certificat médical. Attention : un médecin candidat aux élections ne peut pas établir de certificat dans la circonscription où il se présente (commune ou district).	Aucune (mais accusé de réception si cela se produit)
Situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire.	Certificat délivré par l'établissement.	Aucune

Procurations (suite)

Motif	Pièce justificative	Intervention communale
Raisons professionnelles ou de service, motif d'études ou formation professionnelle.	<p>Certificat de l'employeur</p> <p>Certificat de la direction de l'établissement fréquenté</p> <p>Pour les indépendants : déclaration sur l'honneur auprès de l'administration communale</p>	<p>Aucune</p> <p>OU</p> <p>Pour les indépendants : Contreseing par le bourgmestre ou son délégué de la déclaration sur l'honneur.</p>
Séjour temporaire à l'étranger.	<p>Certificat de l'organisation de voyages.</p> <p>Titre de transport valable</p> <p>Preuve de réservation valable</p> <p>A défaut : certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence sur demande à introduire au plus tard le 12 octobre 2024.</p>	<p>Aucune</p> <p>OU</p> <p>Certificat du bourgmestre dans le cas où le mandant ne pourrait produire une des pièces prévues à l'article L4132-1 du CDLD.</p>

Registre spécial des procurations

Objectif

Prévention des risques de fraude.

Quoi ?

Demandes de duplicatas de convocation;
Pièces justificatives produites par l'électeur;
Documents relatifs aux procurations produits
par l'AC;
Contreseing dans le cadre des procurations.

Qu'est ce qui y figure?

Nom, prénom, résidence,
Motif de la demande,
PJ amenée par l'électeur

Registre spécial des procurations

Commune de

N° d'ordre	Nom de l'électeur	Prénom de l'électeur	Adresse de la résidence principale de l'électeur	Motif de la demande ¹	Pièce(s) justificative(s) ²
1					
2					
3					
4					
5					

1. Mme Ysa Belbalcani est incarcérée à Lantin et souhaite donner procuration.

2. Le Comte Hable, indépendant, doit malheureusement travailler le dimanche 13/10 et donne procuration.

3. Mme Rayanne Hair est en vacances en Irlande, mais ne dispose d'aucune pièce justificative pour donner procuration.

4. Candy Dah se présente aux élections communales et porte la procuration de sa mère qui habite deux rues plus loin dans la même commune.

Cas de figure	Motif de la demande = ce qui sera donné par la commune	Pièce justificative = document amené par l'électeur
1	/	Pas de passage à la commune
2	Annexe 3- Contresignée par le Bourgmestre	Annexe 3- Décl./honneur indépendant
3	Annexe 1-Certificat du bourgmestre	Annexe 2 - Décl. Sur l'honneur
4	Annexe 4 signée par le Bourgmestre	Annexe 4

5. Candy Dah se présente aux élections communales et porte la procuration de sa mère qui habite la commune voisine.

6. M. Hypocondre Hyaque vous remet un certificat médical mais ne souhaite pas donner procuration.

Cas de figure	Motif de la demande = ce qui sera donné par la commune	Pièce justificative = document amené par l'électeur
5	Annexe 4 signée par le Bourgmestre	Annexe 4 + acte de notoriété
6	Accusé de réception	Justificatif d'absence (ex: certificat)

Rappel:

Une personne absente doit faire valoir ses motifs au Procureur du Roi, qui admettra ou non le fondement de ses excuses.

Nous soulignons **trois aspects** :

1. avertissez bien l'électeur qui vous ferait part de cette absence au jour de l'élection que les motifs d'excuses ne sont pas automatiquement admis par le Procureur du Roi ;
2. Si des justificatifs d'absence électeurs vous sont remis, vous enregistrez les coordonnées de l'électeur dans le registre des procurations, lui remettez un accusé de réception. Vous remettez ensuite ces pièces au président du bureau de vote.
3. si un électeur vous fait part de sa difficulté à se déplacer, n'oubliez pas de l'informer sur les mécanismes d'assistance au vote et de procuration (la procuration restant autant que possible l'exception). Ces électeurs peuvent également se faire accompagner jusque dans l'isoloir.



Opérations électorales

Registre spécial des procurations

Tenue

- 1 seul et unique exemplaire;
- Seul le personnel communal y a accès;
- RGPD.

Envoi au SPW IAS

- Format électronique;
- Courrier du DG permettant d'attester sa provenance + nombres d'entrées dans le fichier envoyé;
- **ALFRESCO.**



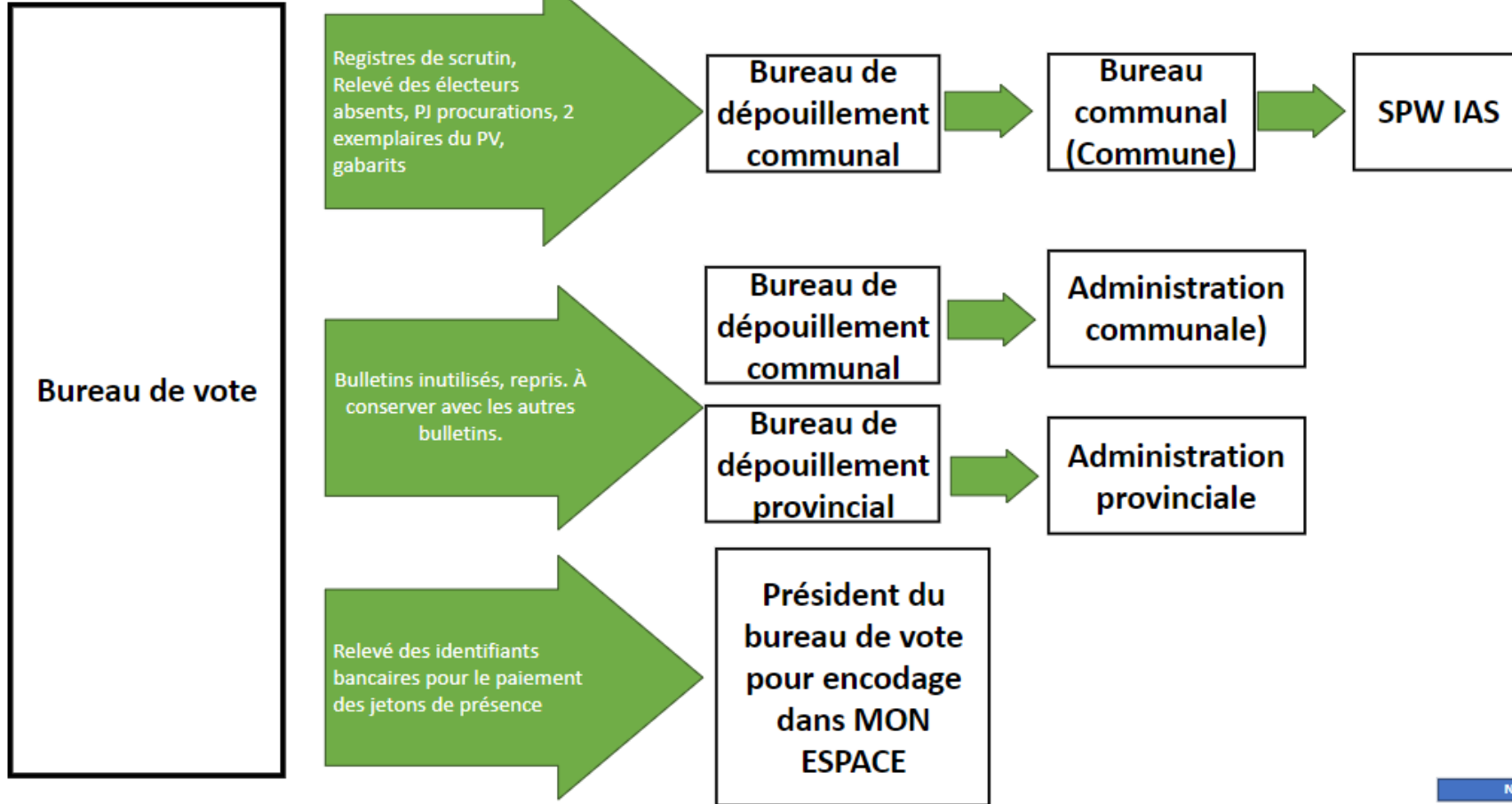
Gestion des documents électoraux

Documents qui reviennent à la Région (VM communes)

- ❖ le registre spécial des procurations (via **ALFRESCO**) et annexes,
- ❖ les registres de scrutin et leurs annexes (procurations, pièces justificatives),
- ❖ le relevé des électeurs absents de chaque bureau de vote,
- ❖ le relevé des électeurs admis de chaque bureau de vote,
- ❖ les gabarits des bulletins de vote,
- ❖ les deux originaux du PV de chaque bureau de vote,
- ❖ les clés USB PATSY du dépouillement communal (et provincial pour les communes chefs-lieux de canton),
- ❖ les attestations de conformité des données numériques des bureaux de dépouillement,
- ❖ les relevés des assesseurs absents des bureaux de dépouillement communal et provincial.

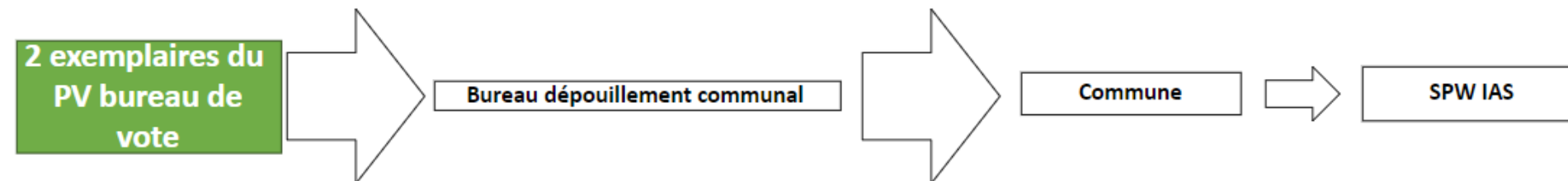
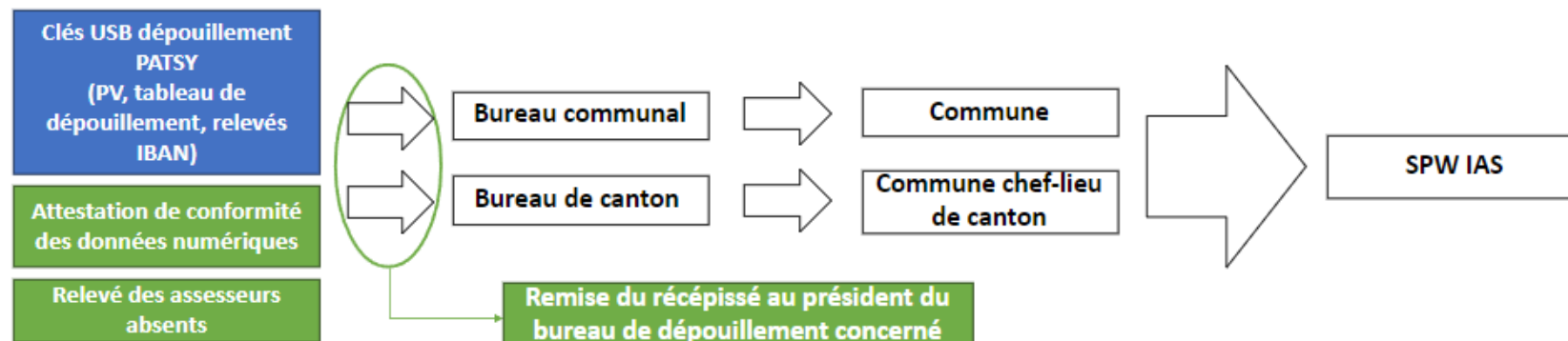
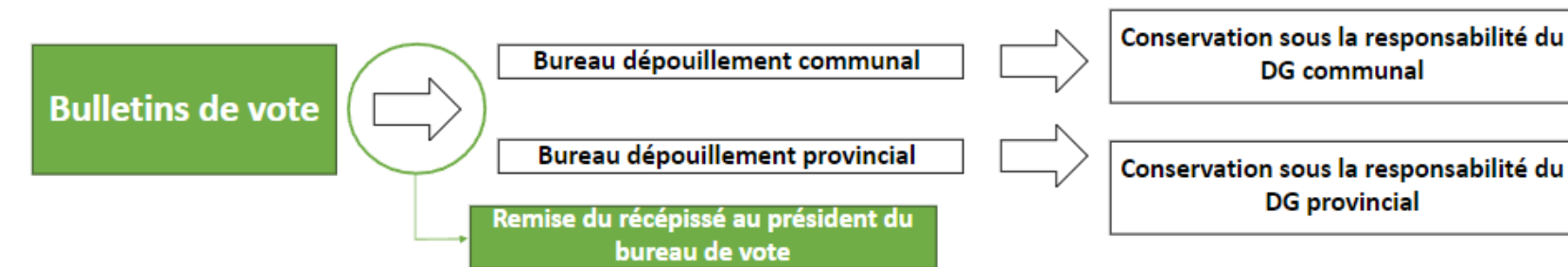
Opérations de vote

Documents à transmettre, repris en annexe du PV :
Relevé des assesseurs absents, relevé des électeurs admis



NUMÉRIQUE

PAPIER



Modalités de livraison

Où ?

103-106 Avenue Gouverneur Bovesse
5100 Jambes

Quand ?

Lundi 14/10 de 10h à 17h

Du mardi 15/10 → lundi 21/10 8h30-17h

Tableau partagé pour la réservation des plages horaires

Qui ?

Personnel communal + réceptionné

Bulletins de vote

Conservation

Sous la responsabilité du DG provincial ou communal.

Chefs-lieux de canton → concertation avec la province

Classement si recomptage



Destruction

Premier quadrimestre 2025

Frais supportés par la Région

Selon les modalités prévues par le ministre

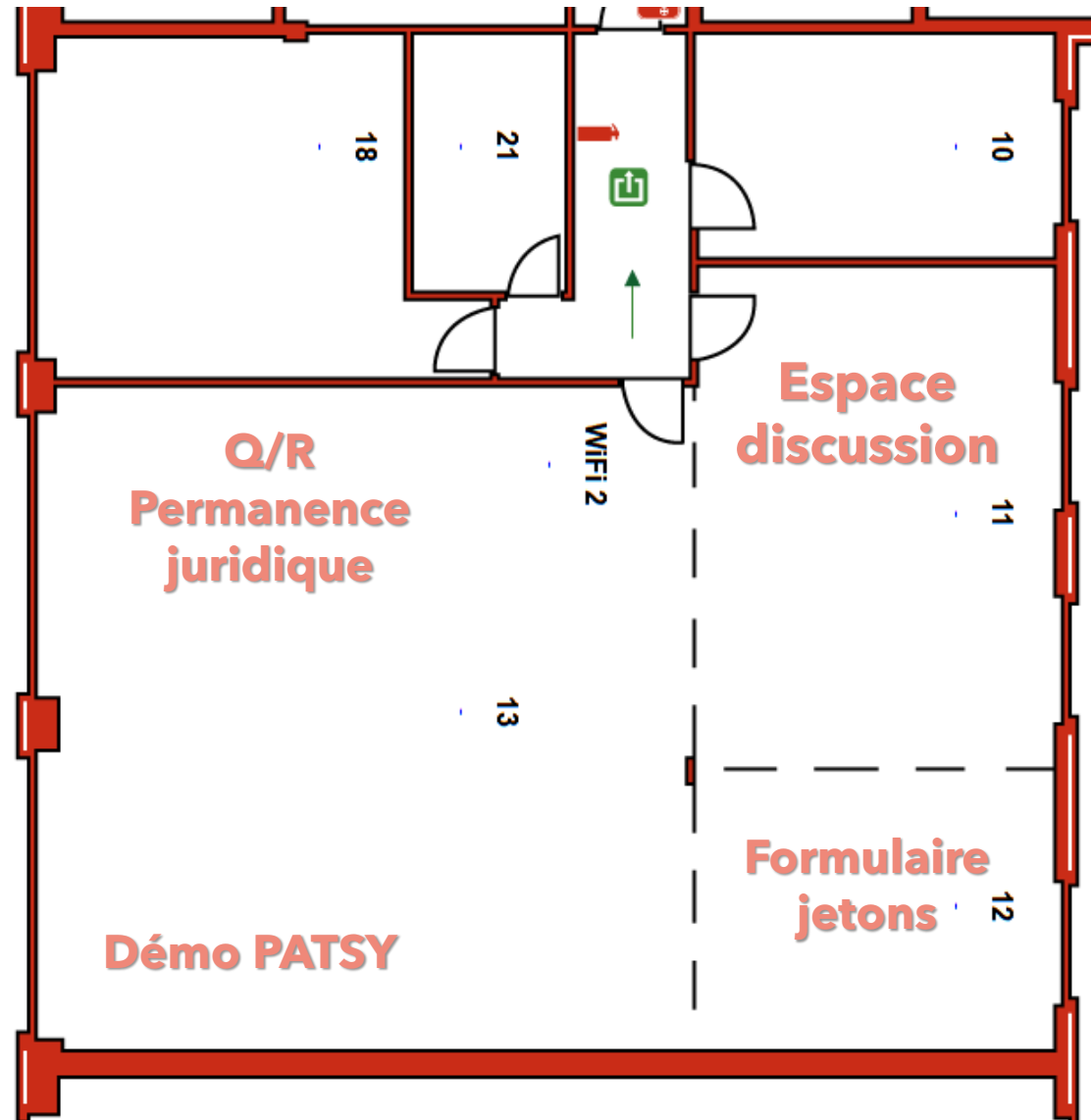
Questions / Réponses (10')

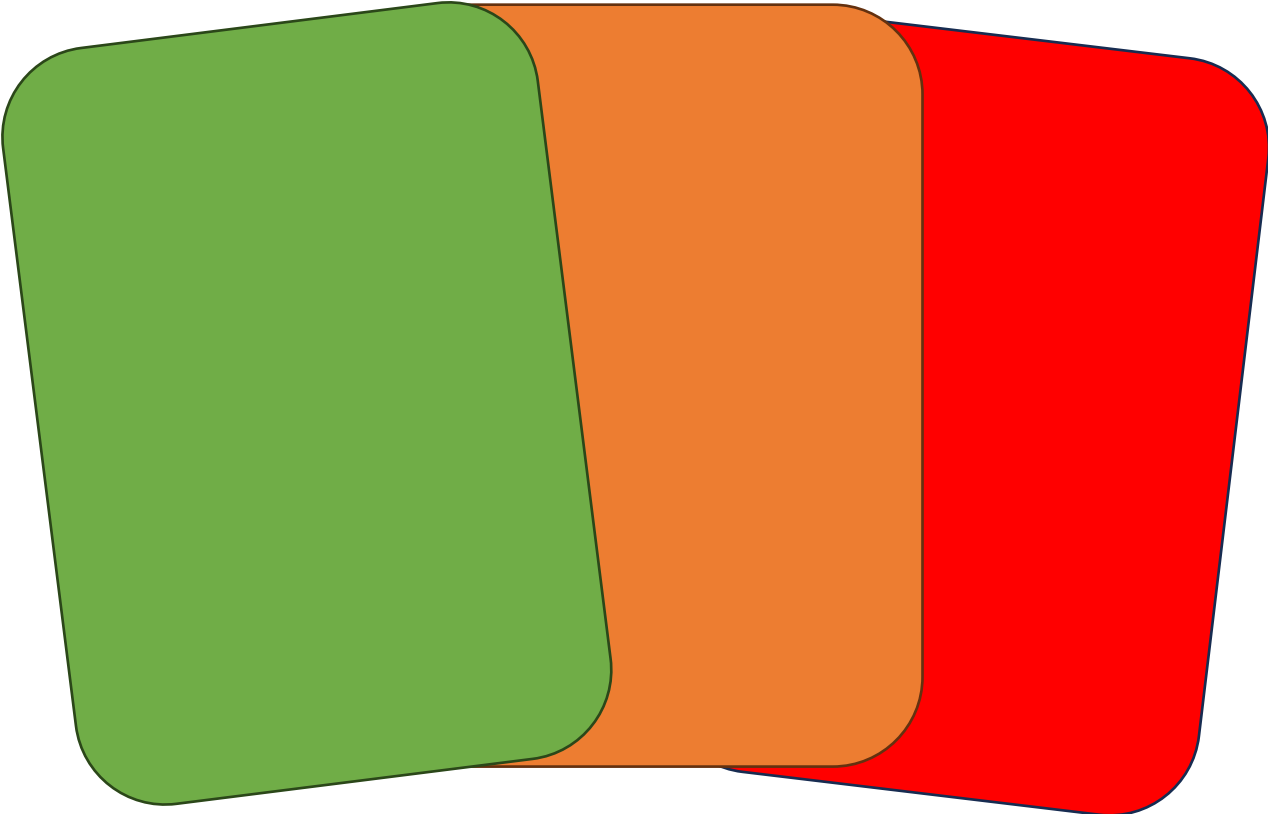


La suite ?

- ❖ Consultez nos supports (agendas, portail, vademecum, kit communes) et diffusez-les !
- ❖ Agendas et guides disponibles gratuitement en version papier via [ediwall](#).
- ❖ Sessions TEAMS aux dates clés
 - ❖ Liens envoyés par mail
 - ❖ Permanence assurée par la Cellule dans la réunion TEAMS

Fin de l'après-midi





À vos votes !



Service public de Wallonie

SPW IAS

Cellule élections

Merci pour votre attention !



electionslocales.wallonie.be



081/32 73 00



elections@spw.wallonie.be

18-20-24-26-28 juin
2024



